

## **SESSION DU 10 JUIN 2024**

-----

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 5 juin 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Marion JOUANNEAU, le lundi 10 juin 2024 à 20 heures, sous la présidence du Maire, Christophe LEROY.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Christophe LEROY, Thierry HERON, Sylvie BEHETRE, Claudine MOULIN, Marc PINSARD, Anita RIVIERE, Gérard AMY, Nicolas BIANCONI, Emmanuel DUPIN, Humberto DOS SANTOS, Michel AZAMBOURG, Loïc DECOURTIL, Serge POITRIMOL et David POTHIER.

Absents excusés : - Véronique PREVEAUX

Secrétaire de séance : Sylvie BEHETRE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

*Monsieur le Maire précise que Loïc DECOURTIL et David POTHIER seront en retard.*

### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte-rendu du 2 mai 2024 ;
- SAEDEL – Parc de l'Equerre : Approbation du compte-rendu d'activités 2023 ;
- Fête Nationale : Fixation des tarifs pour le repas du 13 juillet ;
- Adressage postal : Dénomination de la voirie créée pour l'extension du Parc de l'Equerre ;
- Orange : Approbation du calcul de la redevance d'occupation du domaine public routier pour 2024 ;
- Urbanisme : Avis du Conseil Municipal sur la faisabilité d'un accès - parcelle AC 148 ;
- Questions diverses.

→ **Approbation du compte-rendu du 2 mai 2024 :**

Les membres du Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 26 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

→ **SAEDEL – Parc de l'Equerre : Approbation du compte-rendu d'activités 2023 :**

Monsieur le Maire cède la parole à Thierry HERON, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui présente au Conseil Municipal, pour examen et approbation, le compte-rendu d'activités de l'opération d'aménagement du pôle commercial « les Fiburiées » (renommé « Parc de l'Equerre »), dans le cadre du contrat de concession signé avec la SAEDEL en 2010.

Ce compte-rendu comprend une note de conjoncture accompagnée du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2023, du plan de trésorerie prévisionnel ainsi que du tableau des acquisitions réalisées en 2023.

Après examen des différentes pièces, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le compte-rendu d'activités de l'opération d'aménagement du pôle commercial « les Fiburiées » (renommé « Parc de l'Equerre ») présenté par la S.A.E.D.E.L. pour l'année 2023 ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différentes pièces.

Monsieur HERON apporte quelques précisions :

☞ Concernant le bâtiment actuel : les locaux sont tous occupés ; deux d'entre eux sont toujours en location (PMU + Perche Multiservices).

☞ Concernant l'extension :

- le coût des travaux d'aménagement de la desserte intérieure sont estimés à 385 K€ H.T.
- le projet pourrait être impacté par la déviation de la RN154 ; pour autant, sa faisabilité reste pertinente.
- la commercialisation : attractivité en prix de cession et en localisation.
- le projet « boulangerie » est toujours d'actualité, en très bonne voie...

☞ Démarrage des travaux prévu fin juin.

*Loïc DECOURTIL prend place*

→ **Fête Nationale : Fixation des tarifs pour le repas du 13 juillet 2024 :**

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de fixer le repas du 13 juillet organisé pour la fête Nationale comme suit :

- ☞ Habitant de la Commune : 15,00 euros
- ☞ Habitant hors Commune : 20,00 euros
- ☞ Enfants de 3 ans à 10 ans : 5,00 euros
- ☞ Enfants de moins de 3 ans : Gratuit

Pour information, Sylvie BEHETRE – 2<sup>ème</sup> Adjointe, précise :

- ☞ La commission des fêtes s'est réunie le 27 mai 2024 pour caler l'organisation du repas.
- ☞ Le choix du lieu (en intérieur (salle polyvalente) ou en extérieur) se fera en fonction du temps et du nombre d'inscrits => dans l'attente d'un devis pour la location d'un barnum de 200 places ; Loïc DECOURTIL se renseigne de son côté.
- ☞ Le traiteur, la vaisselle, l'animation et la décoration sont arrêtés ; le menu, choisi.
- ☞ L'horaire pour l'installation des tables sera communiqué aux élus ultérieurement selon le lieu retenu pour la manifestation.

David POTHIER prend place

→ **Adressage postal : Dénomination de la voirie créée pour l'extension du Parc de l'Equerre :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer un nom à la voie qui desservira l'extension du Parc de l'Equerre.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **ATTRIBUE** le nom de « Rue du Kaolin » à la voirie créée dans le cadre de l'extension du Parc de l'Equerre.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

→ **Orange : Approbation du montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public correspondant aux infrastructures de télécommunications due par ORANGE pour 2024 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Postes et Communications électroniques et notamment l'article L.47 ;

Vu le Décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

➤ **DÉCIDE**, sur proposition de Monsieur le Maire, d'appliquer pour 2024, les tarifs fixés par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, en l'occurrence ORANGE, comme suit :

**Calcul RODP :**

Nombre de kilomètres x tarif de base x coefficient d'actualisation

RODP ORANGE	Nb de kms	Tarifs de base	Coefficient d'actualisation	RODP 2024
Artères aériennes	1,120	40,00 €	1,60900	72,08 €
Artères en sous-sol	13,026	30,00 €	1,60900	628,76 €
Emprise au sol	0,000			
Autoroute	0,000			
<b>TOTAL</b>				<b>700,84 €</b>

- **DECIDE** de recouvrir ces redevances en établissant un titre de recette ;
- **DÉCIDE** d'inscrire cette recette au compte 7032 ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

→ **Urbanisme : Avis du Conseil Municipal sur la faisabilité d'un accès - parcelle AC 148 :**

Monsieur le Maire rend compte aux Elus de la demande d'un administré, propriétaire d'une unité foncière (parcelles AC25 et AC 148) dont l'accès se fait par la rue de Brétigny. La parcelle AC 148 - située en continuité de l'AC 125, donne également sur la rue du Saule Boileau.

Le propriétaire souhaiterait vendre la parcelle AC 148 et demande, à cette fin, l'autorisation de créer un accès sur la rue du Saule Boileau.

Monsieur le Maire précise que la parcelle AC 148 a une superficie de 316 m<sup>2</sup> et que la vente se fait à des fins de construction d'une habitation.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Anita RIVIERE) :

- **DÉCIDE** de ne pas autoriser la création d'un accès à la parcelle AC 148 depuis la rue du Saule Boileau.

La séance est levée à 21 heures 30.

\* \* \* \* \*